



Succession en cas de remariage

Par **syte**, le **08/06/2014** à **17:39**

J'aimerais savoir qui héritera d'un bien propre acquis suite à un héritage si je décède sachant que je suis mariée sans contrat de mariage avec un homme ayant un enfant d'une précédente union et que nous avons un enfant ensemble ? et dans le cas où mon mari décédait le premier ?
merci pour votre réponse

Par **youris**, le **08/06/2014** à **21:51**

bjr,
si vous décédez votre enfant est votre héritier réservataire mais votre conjoint survivant hérite de vous (1/4 en pleine propriété) peu importe que les biens soient propres ou communs.
mais vous pouvez déshériter votre époux par un testament authentique.
si votre mari décède avant vous (sans testament, ni donations) ses enfants héritent ainsi que vous conjoint survivant (en pleine propriété uniquement).
mais le conjoint survivant a un droit viager sur le logement familial s'il appartient aux 2 époux ou à l'époux décédé.
cdt